Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260905-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 22 septembre 2026

Séance Publique du
Lundi 28 septembre 2026

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-EDUCATIFS SPECIALISÉS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Thomas EDOUARD à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE.

Présents	: 31
Pouvoirs	: 02
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260905-DE

n°05

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-EDUCATIFS SPECIALISÉS

Rapporteur : Mathieu GAUTHIER LE PRIOL

L'Enfance-Jeunesse constitue un **enjeu** majeur à Ploemeur de l'action municipale et à ce titre les élus souhaitent déployer une vision globale de l'enfant et du jeune au sein de la cité. La Ville s'est ainsi inscrite dans le cadre des politiques éducatives locales dès 2004 et a renouvelé son Projet Educatif de Territoire-Plan mercredi (PEDT) en 2025.
Elle s'inscrit également dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et appartient depuis 2008 au réseau « Villes Amies des Enfants » de l'UNICEF, ce partenariat ayant notamment permis en 2018 de réaliser une importante consultation des 6-18 ans du territoire.

Ainsi au travers de sa politique jeunesse, la ville de Ploemeur porte des orientations fortes en matière:

- De développement de la citoyenneté et du vivre ensemble
- De stimulation de l'excellence et de l'entreprenariat
- D'accompagnement pour l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes

Ces orientations trouvent ainsi écho au travers des objectifs éducatifs inscrits au PEDT-plan mercredi :

- Construire une ville éco-responsable "à hauteur d'enfant"
- Favoriser l'inclusion et l'accessibilité pour chacune et chacun
- Promouvoir les droits culturels et l'accès aux loisirs
- Accompagner la parentalité et le bien-être des enfants et des jeunes
- Instaurer une culture éducative commune et transversale pour les professionnels

La ville souhaite à ce titre s'inscrire dans une logique partenariale et de complémentarité avec les acteurs du territoire œuvrant en direction des jeunes. L'objectif est de co-construire collectivement des réponses adaptées aux besoins de la population jeune ayant pu être identifiés à l'échelle du territoire.

Etablissements scolaires du second degré :
Dans le prolongement des parcours éducatifs (Avenir, Santé, Citoyen, Education artistique et culturelle) instauré en 2015 par le Ministère de l'Education Nationale, la ville développe des partenariats avec les collèges du territoire ainsi que l'Etablissement régional d'enseignement Adapté (EREA) Les Pins qui prennent différentes formes (intervention d'animateurs jeunesse sur les temps péri et extra scolaires, accompagnement financier, mise en lumière de projets artistiques ...) dont les modalités sont définies au travers de la signature de conventions renouvelées lors de chaque année scolaire.

L'aide financière facultative de la ville est destinée à accompagner des projets menés au sein de ces établissements scolaires et qui correspondent aux objectifs du PEDT-plan mercredi.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260905-DE

Une attention particulière sera portée durant l'année scolaire 2026 - 2027 aux projets en lien avec les thématiques ci-dessous :

- La photographie en lien avec le bicentenaire
- Le bien vivre ensemble
- L'adaptation aux changements climatiques, la préservation des ressources, ...

Une enveloppe globale sera proposée au budget primitif 2027 et ventilée au cours du premier semestre 2027.

Ce soutien financier sera conditionné à la remise d'ici au 13 novembre délai de rigueur par le chef / la cheffe d'établissement d'un unique dossier détaillant le / les projet(s) indiquant notamment le budget prévisionnel de chaque action.

Un bilan de l'attribution des aides versées sera présenté en commission « cohésion sociale et vie locale » au cours du premier semestre 2027.

Etablissements socio-éducatifs :
Depuis de nombreuses années, les équipes éducatives des établissement socio-éducatifs du territoire que sont l'IME de Kerdiret, l'IME AR MEN et la ville de Ploemeur manifestent la volonté commune de renforcer leur travail en partenariat sur l'ensemble de l'année scolaire.

Dans cette perspective, il est apparu opportun de mettre en place des temps d'interventions permettant d'aborder complémentairement les questions liées à la vie affective et la sexualité ou tout autre domaine nécessaire au développement des adolescents.

Ces temps de rencontres thématiques prendront appui sur les ressources et les méthodes d'information et d'animation du réseau Info jeunes. Ce réseau national, a pour mission de transmettre des informations adaptées au public, fiables et actualisées, en favorisant l'échange d'expérience et l'expression des jeunes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.212-22 ;

Vu le budget de la Ville ;

Vu l'avis de la commission « Cohésion sociale et vie locale » en date du 15 septembre 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260905-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le partenariat entre la ville de Ploemeur et les établissements scolaires du second degré.

- **APPROUVE** le partenariat entre la ville de Ploemeur et les établissements socio-éducatifs.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions 2026-2027 de partenariat afférent jointes en annexe à la présente délibération et à en assurer la bonne exécution.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 ABSTENTIONS (Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET)

Liliane MARTEVILLE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355